

Impressum

| Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF |
|---|
| Novembre 2017 |
| _ |
| |
| Editeur |
| Service des forêts et de la faune SFF |
| Rte du Mont Carmel 1 |
| Case postale 155 |
| 1762 Givisiez |
| _ |
| |
| Auteur |
| Sébastien Lauper SFF |
| _ |
| |
| Collaborations |
| Léo Sapia SFF |
| Pierrette Baeriswyl SFF |
| Nicole Andrey SFF |
| _ |
| |
| Copyright |
| Service des forêts et de la faune SFF |
| _ |
| |
| Photos |
| Michel Roggo |
| _ |
| |

Table des matières

| 1. Introduction | 4 |
|---|----|
| | |
| 2. Permis de pêche | 4 |
| 3. Captures en lac | 6 |
| | _ |
| 4. Captures en rivière | / |
| 5. Captures en lac par espèce [2006-2016] | 8 |
| 6. Captures en rivière par espèce [2006-2016] | 10 |
| | |
| 7. Conclusion | 11 |

1. Introduction

Le Service des forêts et de la faune vous présente une synthèse des statistiques de pêche. Ce document offre une vue synthétique de la situation pour les rivières et les lacs fribourgeois de 1990 à nos jours.

Des statistiques plus détaillées, accompagnées d'explicatifs pour chaque donnée présentée, restent disponibles pour la consultation sur le site internet www.fr.ch/sff.

2. Permis de pêche

Plusieurs types de permis de pêche sont en vente dans le canton de Fribourg. Ils sont classés en deux catégories : les permis généraux et les permis spéciaux.

Permis A

Donne le droit de pêcher à la ligne dans les cours d'eau et, de la rive seulement, dans les lacs. Il existe en permis annuel, demi-permis, hebdomadaire ou journalier.

Permis B

Donne le droit de pêcher à la ligne dans les cours d'eau. Il existe en permis annuel et demi-permis.

Permis C

Donne le droit de pêcher à la ligne, de la rive seulement, dans les lacs. Il existe en permis annuel et demi-permis.

Permis D

Donne au titulaire d'un permis général A ou C le droit de pêcher à la traîne et à la ligne, d'une embarcation mue volontairement ou non volontairement, dans les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen ainsi que dans le Lac Noir.

Permis E

Donne au titulaire d'un permis général A ou C le droit de pêcher à la ligne, d'une embarcation non mue volontairement, dans les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen ainsi que dans le Lac Noir.

Permis F

Donne le droit de pêcher à la ligne, de la rive seulement, dans la partie inférieure de la Bibera, en aval du pont de la route cantonale Sugiez–Ins, ainsi que dans le canal de la Broye, sur le parcours compris entre La Monnaie et le lac de Morat.

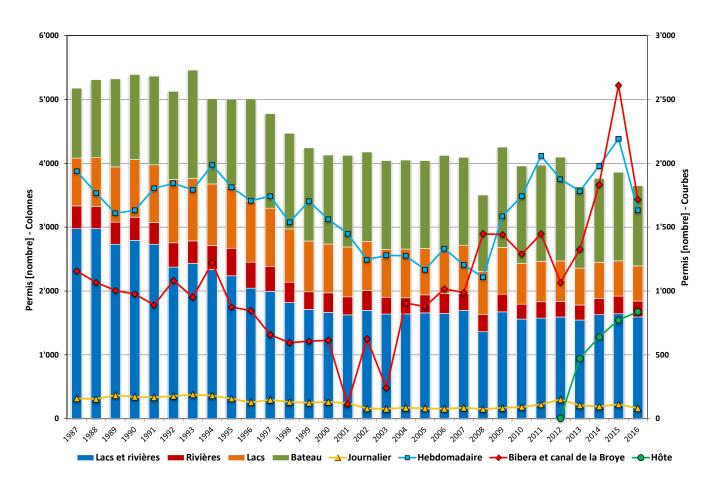
Permis G

Donne au titulaire majeur d'un permis de pêche annuel A, B ou C le droit de se faire accompagner par un seul hôte à la fois.

L'hôte a le droit de pêcher avec les engins mentionnés dans le règlement et auxquels le titulaire du permis a droit, à l'exception de la ligne traînante. Toutefois, l'hôte a le droit de manier les lignes traînantes du titulaire de permis qu'il accompagne.

Le titulaire du permis ainsi que son hôte ne peuvent capturer, par jour et par an, plus de poissons que le titulaire du permis n'est lui-même autorisé à conserver.

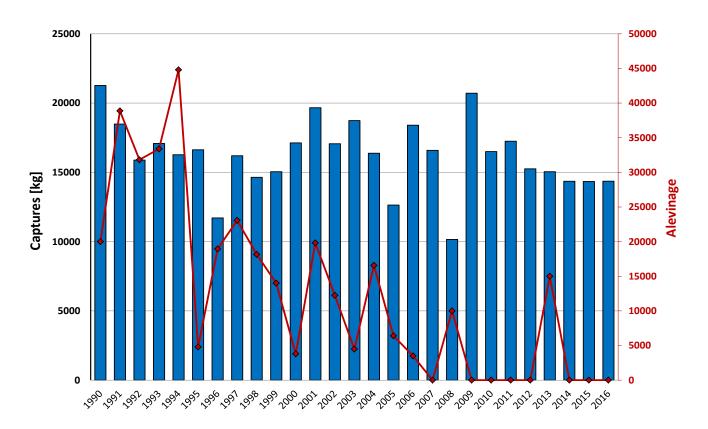
Permis



<u>Graphique 1</u>: Evolution du nombre de permis de pêche vendus dans le canton de Fribourg de 1987 à 2016

3. Captures en lac

Brochet, sandre, perche



<u>Graphique 2</u>: Evolution des captures [kg] de brochets, de perches et de sandres dans les lacs fribourgeois de 1990 à 2016, en relation avec l'alevinage [unités de poissons mises à l'eau] de brochets et de sandres. L'alevinage de perches ne se pratique pas.

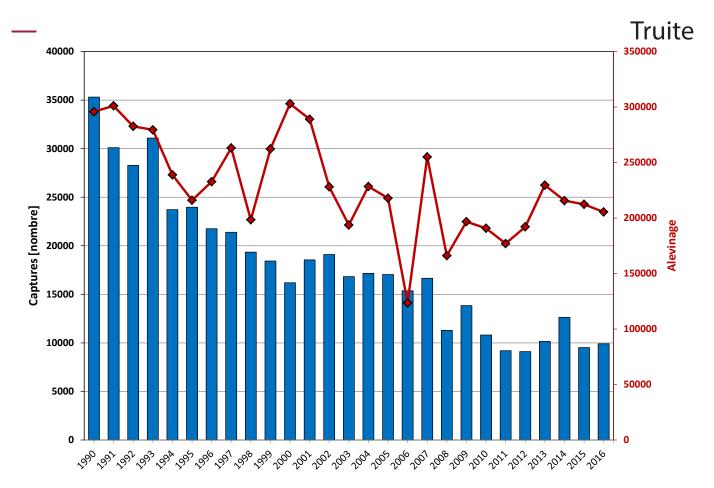
Remarque

Les captures des trois espèces lacustres (graphique 2) sont mentionnées en kilos selon les poids moyens suivants:

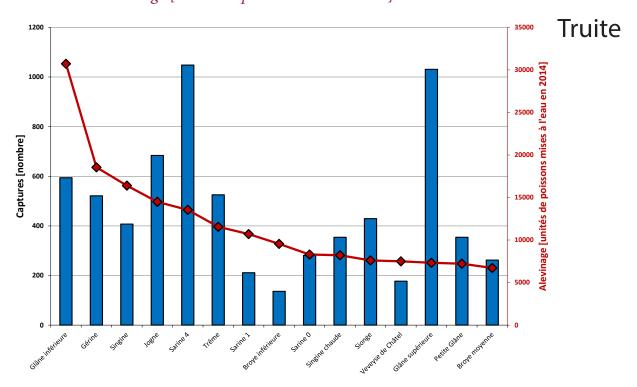
| | Brochet (50cm) | Sandre (40cm) | Perche |
|-------------------|----------------|---------------|--------|
| Lac de la Gruyère | 1880 g | 1130 g | 100 g |
| Lac de Schiffenen | 2420 g | 2840 g | 100 g |
| Autres | 2000 g | 2000 g | 100 g |

Si l'on devait représenter les captures en nombre, la quantité très élevée de perches pêchées par rapport aux deux autres espèces rendrait difficile la lecture du graphique. A partir de la page 7, les graphiques prennent en compte le nombre d'individus capturés et non plus le poids, car chaque graphique représente une seule espèce (brochet, perche, sandre, truite, ombre).

4. Captures en rivière

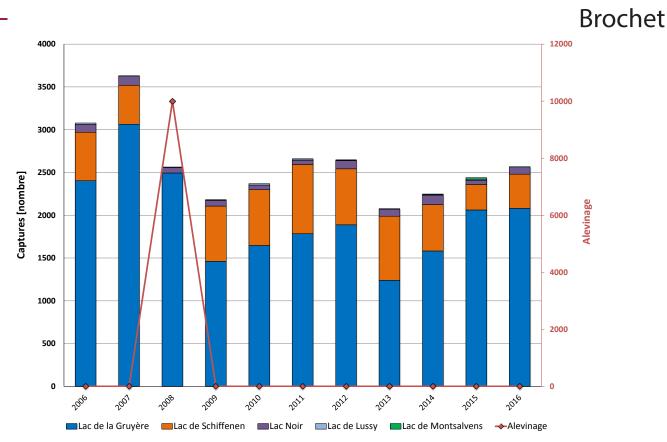


<u>Graphique 3</u>: Evolution des captures [nbre] de truites dans les rivières fribourgeoises de 1990 à 2016, en relation avec l'alevinage [unités de poissons mises à l'eau].

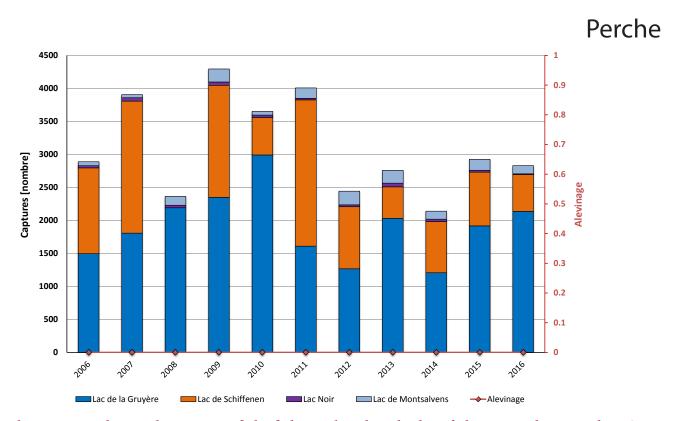


<u>Graphique 4</u> : Captures de truites en 2016 dans les 15 rivières les plus alevinées du canton, en relation avec l'alevinage de 2014.

5. Captures en lac par espèce [2006-2016]

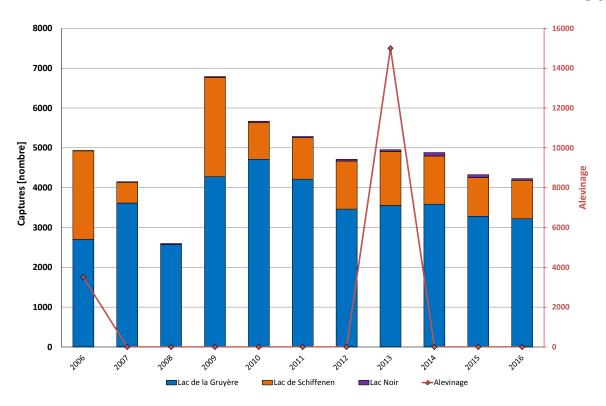


<u>Graphique 5</u>: Evolution des captures [nbre] de brochets dans les lacs fribourgeois les onze dernières années, en relation avec l'alevinage [unités de poissons mises à l'eau].



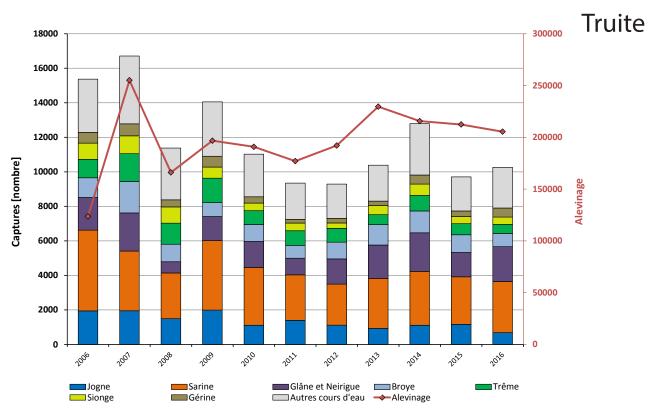
<u>Graphique 6</u>: Evolution des captures [nbre] de perches dans les lacs fribourgeois les onze dernières années. L'alevinage de perches ne se pratique pas.

Sandre

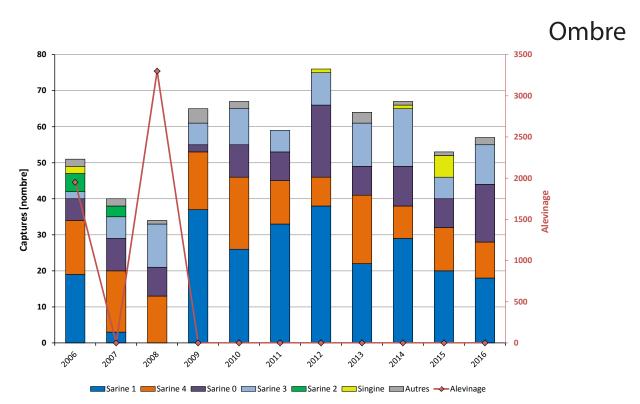


<u>Graphique 7</u>: Evolution des captures [nbre] de sandres dans les lacs fribourgeois les onze dernières années, en relation avec l'alevinage [unités de poissons mises à l'eau].

6. Captures en rivière par espèce [2006-2016]



<u>Graphique 8</u>: Evolution des captures [nbre] de truites les onze dernières années par rivière, en relation avec l'alevinage [unités de poissons mises à l'eau]. La fermeture de la pêche dans une partie de la Sarine explique la baisse des captures de truites dès 2008.



<u>Graphique 9</u>: Evolution des captures totales [nbre] d'ombres les onze dernières années par rivière, en relation avec l'alevinage [unités de poissons mises à l'eau].

7. Conclusion

La synthèse des statistiques de pêche présente uniquement des tendances pour les principales espèces pêchées. Au total, le canton de Fribourg héberge 35 espèces de poissons et d'écrevisses indigènes ainsi que 10 espèces non indigènes.

La vente des permis a évolué différemment en fonction du type des permis (graphique 1). La vente des permis A, B et C annuels a diminué pendant que celle des permis hebdomadaires et journaliers est en augmentation. La vente des permis D et E pour la pêche depuis une embarcation est stable. Concernant le permis F, Bibera et canal de la Broye, elle était en augmentation jusqu'à atteindre un pic en 2015, pour ensuite diminuer en 2016.

Suite à un plan de gestion développé en 2002, l'alevinage a fortement baissé dans les lacs cantonaux (graphique 2). A partir de 2009, l'alevinage a été stoppé. Au-delà de cette baisse et de cet arrêt, les captures sont restées stables. En 2014, le plan de gestion a été actualisé et a permis de poursuivre dans cette direction. La reproduction naturelle de toutes les espèces se reproduisant dans les lacs permet un repeuplement durable. Pour favoriser cette reproduction naturelle, des aménagements, soutenus par le SFF, sont mis en place par des sociétés de pêche.

Au niveau des rivières, c'est la truite qui est largement la plus pêchée (graphique 3). Une baisse importante des captures malgré un alevinage plutôt stable est constatée. La principale cause est liée à la dégradation des rivières. L'irruption de la maladie rénale proliférative (MRP), engendrant une hausse de la mortalité chez les jeunes salmonidés, pourrait également jouer un rôle dans cette diminution. Le graphique 4 montre qu'il n'y a pas de relation entre le nombre de poissons capturés et le nombre d'unités d'alevinage mises à l'eau.

Bien que celles-ci fluctuent d'année en année, les graphiques 5, 6, 7 et 8 montrent une stabilité des captures. Concernant le graphique 9, la valeur d'environ 60 ombres pêchés en moyenne par an ne permet pas de démontrer une tendance.

Pour les 32 autres espèces indigènes, moins concernées ou pas du tout concernées par la pêche, des suivis plus spécifiques sont nécessaires pour présenter des tendances.



Espèce fortement menacée

Remarques

- Le rapport complet est téléchargeable sur le site internet www.fr.ch/sff
- Les statistiques fédérales de pêche se trouvent sur le site internet www.sib.admin.ch

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg www.fr.ch/diaf Novembre 2017